La *Research Fairness Initiative* (RFI) : un outil pour renforcer le partenariat équitable

Perine Sanglier, Éric Martin et Julia Vallauri,
mission d'Évaluation et Programmation de la recherche,
IRD, Marseille, France

Mise en contexte

Les Objectifs de développement durable (ODD) représentent un programme indivisible et universel. Tous les pays doivent se donner les moyens de mettre en œuvre les transformations nécessaires pour atteindre ces objectifs. La recherche et l'innovation pour le développement nécessitent la collaboration d'équipes pluridisciplinaires et multi-institutionnelles venant de pays du Nord et de pays du Sud (ODD 17). Ces coopérations sont souvent confrontées à des asymétries de moyens, de niveaux ou de reconnaissance. Dans ce cadre, la notion de partenaire équitable *(fair)* est plus que jamais d'actualité et, au-delà des discours, doit faire l'objet d'une réflexion approfondie par les acteurs de la recherche pour l'atteinte des ODD. Pionnier dans cette réflexion, l'IRD, qui a contribué à l'initiative RFI (*Research Fairness Initiative)*, vient de déposer son premier rapport. Il est le premier organisme français à le faire.

Contact
julia.vallauri@ird.fr

Pour aller plus loin
Pour aller plus loin : rfi.cohred.org

La RFI, qu'est-ce que c'est ?

Tous les acteurs de la recherche peuvent adhérer (instituts de recherche, université, bailleur de fonds…) à la RFI. Cette initiative les conduit à mener une réflexion sur le caractère équitable de leurs partenariats de recherche et met à leur disposition un panel de références et modèles pour consolider ou compléter leurs pratiques. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que la définition du juste *(fair),* et donc de ce qui est équitable, peut varier d'un pays à l'autre et peut être évolutif dans le temps. La RFI est aujourd'hui portée par le Conseil de la recherche médicale pour le développement (*Council on Health Research for Development* – COHRED), une organisation non gouvernementale œuvrant pour réduire les inégalités et apporter des solutions durables aux problèmes de santé et de développement des personnes vivant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. La RFI ainsi est une contribution forte à l'ODD 17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement et le revitaliser ». En pratique, les organisations souhaitant contribuer à la RFI rédigent un rapport formaté en renseignant des rubriques et des indicateurs déterminés lors de consultations mondiales organisées par le COHRED. Les rapports sont établis tous les deux ans et sont rendus publics. Initialement axée sur les sciences de la santé, la RFI s'est étendue à l'ensemble des domaines scientifiques, suite notamment au projet européen CAAST NET Plus *(Advancing Sub-Saharan Africa-EU cooperation in research and innovation for global challenges,* 2013-2017). Ce dernier s'est inspiré du *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement*, publié par l'IRD en 2015.

L'engagement de l'IRD dans la RFI : une évidence

La promotion d'un partenariat équitable fait partie des valeurs intrinsèques de l'IRD. L'implication de longue date de l'Institut dans la réflexion et action autour de la notion d'équité se traduit au travers des pratiques de ses personnels de recherche et de ses engagements et dispositifs institutionnels au quotidien. Aujourd'hui, ces pratiques se traduisent par plusieurs feuilles de route dans lesquelles l'Institut s'est engagé (impact environnemental, égalité entre les femmes et les hommes, éthique en recherche, science ouverte, etc.), notamment elles se sont nourries de la démarche de l'Institut autour de la science de la durabilité. En effet, la RFI ne consiste pas seulement à créer des conditions équitables pour que les partenaires puissent travailler ensemble, mais aussi à comprendre et à compenser les inégalités existantes pour permettre à tous les partenaires de participer pleinement et de bénéficier des interactions entre tous les acteurs. Les mécanismes de co-construction des savoirs et des partenariats entre les différentes parties prenantes sont au cœur des Communautés de savoirs (CoSav) portées au nom de cette démarche. L'engagement de l'IRD dans la RFI est ainsi apparu naturel, par son positionnement singulier et historique dans le paysage international au Sud, et par son intérêt pour les méthodes et pratiques de la science de la durabilité. C'est dans ce contexte et avec cet objectif à la fois d'exemplarité et d'amélioration que l'IRD a mobilisé ses instances, structures et agents pour construire son rapport (https://www.ird.fr/lird-precurseur-en-ma-

Opportunités équitables (amont des projets)	Procédures équitables (mise en œuvre des projets)	Partage équitable des bénéfices, des coûts et des résultats	**3 domaines**
Participation de toutes les parties prenantes au choix des projets, la pertinence des recherches par rapport au contexte	Conduite des projets et implication des parties prenantes, minimisation des impacts négatifs, recrutement et approvisionnement local	Partage des bénéfices et des résultats, ainsi que sur le renforcement des capacitésde recherche et d'innovation	**5 thèmes par domaine**

Pour chaque thème, le rapport décrit les pratiques en place, leur degré de formalisation, les objectifs et les plans d'actions éventuels pour progresser sur la thématique. Il fournit également de la documentation pertinente sur le sujet.

Structuration du contenu des rapports RFI.

tiere-dequite-des-partenariats). La science de la durabilité tient une place importante dans ce rapport, au titre des acquis comme des perspectives nouvelles. Un comité de suivi des mesures d'amélioration, identifiées en lien avec l'état des lieux, sera prochainement mis en place, ainsi qu'une mobilisation spécifique du Comité consultatif éthique pour la recherche en partenariat (CCERP) et du Conseil scientifique de l'IRD pour une réflexion à plus long terme sur la démarche et la place de l'IRD dans cette initiative RFI.

Des points forts et des améliorations possibles

Cette phase de réflexion importante et dense, ainsi que le cadre homogène du rapport ont permis de mettre en évidence plusieurs points forts de l'Institut en termes d'équité. Citons par exemple :

- le haut niveau de formalisation et de transparence des dispositifs et pratiques en général ;
- la création de la mission déontologie, qui permettra de cadrer les relations partenariales et de mettre en place les médiations nécessaires ;
- les dispositifs partenariaux ou de renforcement des compétences au Sud ; les dispositifs en soutien à l'innovation au Sud, qui prêtent une grande attention à l'avis des partenaires ;
- le fort investissement dans l'application du protocole de Nagoya en particulier ;
- l'obtention du label européen HRS4R, qui favorise le déroulement de l'ensemble des recherches, quelle que soit leur origine.

Sur le plan des améliorations, l'Institut a pu définir des priorités et proposer un calendrier d'actions pour :

- renforcer une culture de l'impact de ses recherches (risques, retombées) dans ses équipes et réfléchir à concevoir sa programmation en prenant en compte les concepts développés dans la théorie du changement ;
- mieux formaliser les critères et pratiques d'évaluation des actions qu'il mène en considérant les obligations de partenariat ;
- participer au suivi et à l'évaluation des feuilles de route qu'il déploie sur les défis communs (l'environnement, les jeunes et les femmes, ou encore la science ouverte).

À RETENIR

Concrétisation d'un engagement de longue date dans le domaine du partenariat équitable, l'IRD a publié son premier rapport dans le cadre de la *Research Fairness Initiative*. L'Institut s'appuie sur ce rapport pour engager de nouvelles actions dans le domaine de la RFI et pour renforcer son leadership au niveau mondial. L'échange de bonnes pratiques entre organisations engagées dans la RFI et l'effet d'entraînement de la publication des rapports permettra une diffusion accélérée des valeurs de partenariat équitable au sein de la communauté scientifique mondiale.

SCIENCE DE LA DURABILITÉ

COMPRENDRE, CO-CONSTRUIRE, TRANSFORMER

Réflexion collective coordonnée
par Olivier Dangles et Claire Fréour

Institut de recherche pour le développement
Marseille, 2022

Comité de lecture

Valérie Verdier, présidente-directrice générale de l'IRD
Corinne Brunon-Meunier, directrice générale déléguée
Isabelle Benoist, secrétaire générale
Philippe Charvis, directeur délégué à la Science
Marie-Lise Sabrié, directrice de la mission Culture scientifique et technologique

Photo de couverture : Peinture rupestre, Cueva de los Manos, Argentine.
© IRD/O. Dangles - F. Nowicki/*Une Autre Terre*

Photo p. 14, « Comprendre » : Travail d'enquête, Kenya.
© IRD/S. Duvail

Photo p. 40 : Observation et collecte d'échantillons, Burkina Faso.
© IRD/M. Barro

Photo p. 62, « Co-construire » : Atelier de cartographie participative autour du patrimoine culturel du littoral, Marquises. ©IRD/P. Ottino

Photo p. 88 : Travail participatif avec les populations, Madagascar.
© IRD/M. Léopold

Photo p. 110, « Transformer » : Fresque d'écolier autour du thème de la Pachamama, Équateur.
© IRD-CNRS/S. Desprats Bologna

Photo p. 136 : Enfants jouant sur une plage de Salango, Équateur.
© IRD/O. Dangles - F. Nowicki/*Une Autre Terre*

Coordination éditoriale : Corinne Lavagne
Couverture, maquette et mise en page : Charlotte Devanz

IRD, Marseille, 2022